

En partenariat avec :

les Communes de MALEVILLE, SAINT-IGEST, SAINT-REMY,
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE ET VILLENEUVE

la Communauté de Communes du Villeneuvois, Diège et Lot,

le Conseil Général de l'Aveyron

le Conseil Régional Midi-Pyrénées

le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer



- Mai 2010 -

Schéma de Prévention des Inondations du bassin versant de l'ALGOUSE

BULLETIN DE LIAISON N°3

✓ Le mot des Elus et services de l'Etat

Voici bientôt 3 ans que de violentes inondations ont frappé le bassin versant de l'Algouse, avec toutes les conséquences dommageables que nous connaissons, en particulier sur le secteur de Farrou.

Aussi, en tant que citoyen local vous-êtes vous certainement posé la question suivante : **que font les pouvoirs publics en termes de mise en oeuvre de solutions devant permettre d'atténuer cette exposition au risque inondation de l'Algouse et de ses affluents ?**

Ce 3ème bulletin de liaison est justement destiné à vous prouver que le dossier "n'est pas tombé aux oubliettes". En effet, **plusieurs services locaux travaillent actuellement à la mise en oeuvre des volets d'actions ayant été identifiés par l'étude de SOGREAH : connaissance et information, réglementation, surveillance et alerte, réduction des aléas et de la vulnérabilité. Il s'agit tant des services de l'Etat que des collectivités locales territorialement impliquées dans ce dossier.**

La commission permanente du Conseil Général de l'Aveyron a approuvé, le 5 mai 2009, le principe de reconstruction du pont de Farrou. Une étude technique est actuellement en cours. Les conclusions de cette dernière seront rendus dans les mois à venir.

Serge ROQUES
Maire de Villefranche de Rgue

Jean-Pierre POUZOULET
Maire de Saint-Rémy

Jean-Claude LUCHE
Président du Conseil Général

Christine ROYER
Sous-Préfète de Villefranche de Rgue



✓ De l'étude aux actions identifiées...

L'étude remise par le cabinet SOGREAH voici quelques mois propose pas moins de 24 actions à mettre en œuvre en vue de limiter l'exposition au risque inondation du bassin versant de l'Algouse. Pour davantage de lisibilité, ces actions sont elles-mêmes réparties au sein de 4 groupes distincts :

- A - Connaissance et information
- B - Réglementation
- C - Surveillance et alerte
- D - Réduction des aléas et de la vulnérabilité

Le tableau ci-après a pour vocation de présenter les différentes actions retenues par le comité de pilotage (20), avec les maîtres d'ouvrages concernés et l'échéancier prévisionnel de mise en œuvre de ces dernières.

N° de l'action	Titre de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Echéancier
A - CONNAISSANCE ET INFORMATION			
A1	Connaissance et culture du risque	SIAV2A SMIX Diège	Réunion courant 2010
A2	Présentation du schéma de prévention des inondations	SIAV2A SMIX Diège	Bulletin de liaison N° 3 avril 2010 Réunion courant 2010
A4	Rappel des obligations des riverains	Sous- Préfecture	Courrier communiqué aux riverains par la Sous-Préfecture fin 2009
B - RÉGLEMENTATION			
B1	Intégration des zones inondables dans les documents d'urbanisme	Mairie de St Rémy	2010
C - SURVEILLANCE ET ALERTE			
C1	Aide à la gestion de crise (élaboration de plans communaux de sauvegarde : PCS)	Mairies de Villefranche et St Rémy	Lancement de l'élaboration des PCS à partir de 2010
C2	Mise en place d'un système d'alerte	Mairie de St Rémy	Réflexions en cours
D - RÉDUCTION DES ALÉAS ET DE LA VULNÉRABILITÉ			
D1	Entretien de la végétation	SIAV2A, SMIX Diège, Mairie de St Rémy	Travaux réalisés en Novembre 2007 - nouvel état des lieux à prévoir en 2010
D2	Pré-diagnostic de réduction de la vulnérabilité	SIAV2A, SMIX Diège, DREAL	Printemps-été 2010 (opération pilote en Midi-Pyrénées)
D3	Limitation des débordements de l'Algouse vers la voie ferrée à Villeneuve	RFF, SMIX Diège, Mairie de Villeneuve	Courrier transmis à RFF fin 2009 par Sous-Préfecture
D4	Recalibrage du pont de la RD120	CG 12	Non-prioritaire pour l'instant
D5	Restauration du pont de Tailladis	Commune de Villeneuve	Non-prioritaire pour l'instant
D6	Restauration du pont de Calmejane		Réalisé
D7	Réduction de la vulnérabilité au Moulin de Bros	Commune de St Rémy	Courrier communiqué aux riverains par la Sous-Préfecture fin 2009
D8	Instauration de chasses sur le canal du Moulin	SMIX Diège	2010
D9	Renvoi vers l'aval des ruissellements provenant de l'amont de la voie ferrée à Farrou	SMIX Diège et SIAV2A	Etude complémentaire à lancer en 2010 (demande de financements en cours)

N° de l'action	Titre de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Echéancier
D - RÉDUCTION DES ALÉAS ET DE LA VULNÉRABILITÉ (suite)			
D10	Protection de la zone de Farrou contre les crues de l'Algouse	CG 12	Etude modification du pont RD en cours (rendu courant 2010)
D11	Envoi des eaux de l'hôpital et du rond-point de Rulhe à l'aval du pont de Farrou	Mairie de Villefranche	Travaux courant 2010
D13	Protection de la zone d'activités de Farrou contre les crues du Viarens	SIAY2A, Mairie de Villefranche	Etude complémentaire à lancer en 2011 (demande de financements en cours)
D14	Rétention des eaux sur le Merdarie	Mairie de St Rémy	Travaux de confortement partiel réalisés
D15	Optimisation de la zone d'expansion de crue en amont du chemin de Mauriac	Mairie de Villeneuve	-
D16	Aménagement du Bourdouyre au droit de l'étang	SMIX Diège, Mairie St Rémy	Etude complémentaire à lancer en 2011 (demande de financements en cours)

Le montant des différentes **actions proposées** est estimé par le bureau d'étude **SOGREAH** entre **3 et 6 millions d'€uros**, en fonction des options retenues. Ainsi, il va de soit que la mise en œuvre des actions ne pourra être possible que si l'ensemble des partenaires identifiés expriment leur solidarité (Etat et collectivités locales).

Liste des abréviations concernant les maîtres d'ouvrage :

- **SIAY2A** : syndicat intercommunal d'aménagement des vallées de l'Aveyron et de l'Alzou
- **SMIX Diège** : syndicat mixte de la Diège
- **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **RFF** : Réseau Ferré de France
- **CG 12** : Conseil Général de l'Aveyron

✓ La reconstruction du pont de Farrou à l'étude...

L'ensemble des modélisations réalisées dans le cadre de l'étude de **SOGREAH** montre que les inondations de Farrou sont partiellement liées au pont de la RD n°922 (Pont de Farrou). L'importance de la perte de charge générée est essentiellement due à la taille insuffisante de l'ouvrage et à sa position biaisée sur le cours d'eau.



Au regard de ces conclusions, le Conseil Général de l'Aveyron a souhaité étudier un projet de reconstruction du pont de la RD n°922. Ainsi, le **5 mai 2009**, la **commission permanente du Conseil Général a approuvé le principe de reconstruction du pont**. Les études préalables ont d'ores et déjà engagées et seront communiquées courant 2010.

Dans son courrier du 22 juin 2009, le Président du Conseil général de l'Aveyron précise néanmoins aux élus locaux que *"la seule reconstruction du pont de Farrou ne supprimera pas tous les risques d'inondation des habitations et de l'hôtel de Farrou"*. Il poursuit en mentionnant *"qu'il semble donc indispensable que tous les maîtres d'ouvrages concernés par ce dossier engagent également les travaux et les actions prioritaires, telles qu'elles ont été identifiées lors des comités de pilotage"*.

✓ Rappel sur l'entretien des cours d'eau non domaniaux

L'étude SOGREAH rappelle que **l'entretien des cours d'eau non domaniaux est à la charge des propriétaires riverains**. En effet, l'Algouse et ses affluents étant classés en cours d'eau non domanial, l'article L215-14 du code de l'environnement stipule que « *le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives* » (article modifié par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques N°2006-1772 du 30/12/2006).

Cependant, il est utile de préciser que le bassin versant de l'Algouse est couvert par des structures intercommunales gestionnaires des cours d'eau : le SMIX de la Diège et le SIAV2A. Dans leurs missions, ces structures prévoient un suivi des actions d'entretien et de restauration des cours d'eau en concertation avec les propriétaires fonciers. Ce volet de leurs missions permet certes une gestion cohérente sur l'ensemble du sous bassin versant de l'Algouse, mais n'enlève en rien la responsabilité des propriétaires riverains quand à l'entretien des berges de cours d'eau.

✓ Rappel sur les pratiques culturales agricoles limitant le ruissellement

Dans la configuration du bassin versant de l'Algouse, l'étude SOGREAH a mis en évidence l'importance de l'occupation du sol. Cette dernière est notamment façonnée localement par la présence de terres agricoles. Or, **les pratiques culturales mises en œuvre ces 50 dernières années participent globalement au drainage du bassin versant. Ceci a des conséquences sur le régime hydraulique, notamment en période de fortes précipitations.** Pour cette raison, et de par la configuration même du bassin versant, **la lutte contre les inondations passe par un ralentissement des écoulements de surface.**

Certaines pratiques culturales ont néanmoins pour avantage de limiter le phénomène de ruissellement à l'échelle de la parcelle. Parmi ces pratiques, citons de manière générale :

- la culture perpendiculaire à la pente lorsque cela est possible,
- le maintien ou la restauration de haies pour favoriser l'infiltration des eaux, le ralentissement des écoulements et limiter les érosions de parcelles,
- l'instauration de cultures d'hiver dans les assolements limitant ainsi les surfaces nues en hiver,
- la limitation du drainage des parcelles.

✓ Plus d'information sur le dossier

✓ **SIAV2A** - Mairie - 1, place du portail-Haut - 12390 RIGNAC

Contact : Vincent LAVERGNE - Tel : 05.65.63.58.21 - Fax : 05.65.80.26.04 - siav2a@gmail.com

Site : www.sia2a.com

✓ **SMIX de la Diège** - Service technique : ZA des Grèzes - 12260 VILLENEUVE

Contact : Rémi GARRIGOU - Tel : 06 89 13 48 20 - r-garrigou-smixdiege@laposte.net

✓ **DDT - Agence Ouest** - 89, avenue Vincent Cibiel - 12200 VILLEFRANCHE DE RGUE

Contact : Jean-Claude LEZE - Tel : 05.65.65.10.20 - Fax : 05.65.45.58.35

Photos : SIAV2A

Réalisation : SIAV2A / SMIX de la Diège / DDT 12 - Avril 2010